

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 25 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : \_\_\_\_\_ 10 Pouvoir : 0  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 Excusé : 0  
Date de la convocation : Lundi 21 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mars à 20 heures 30 minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET. Afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, le conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a été déplacé dans la Salle des Fêtes située 20 Chemin de VERNAY

**Étaient présents :** CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, JOUBERT Flore, DEGUT Patrick, DEMURGER Marie-Christine, JULIEN Camille, BRIDAY Pascal, VOLLE Thierry.

**Secrétaire : Mme Flore JOUBERT**  
-----

Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant l'ordre du jour :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2022:**

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au compte rendu qui a été joint à la convocation.

M. VERMOREL Jean indique qu'au paragraphe **POINT SUR LES TRAVAUX :- Eau** : il faut lire « En 2021 il est tombé 1221mm d'eau contre 856 pour l'année 2020.

La ressource en eau était de : année 2021 : mini : 63m3/jour début mai, maxi : 388m3/jour fin décembre. Pour l'année 2020 : mini : 25m3/jour mi-septembre, maxi : 146 m3/jour début janvier »

Au lieu de « Il est tombé 1221mm d'eau contre 856 l'année d'avant et 388m3 en décembre 2021. ».

Le reste ne fait pas l'objet de remarques ou modifications.

**Approuvé à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**Taux des impôts locaux:**

- Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2021, ce que le Conseil Municipal **APPROUVE** et **vote à l'unanimité** :
  - **Taxe Foncière Bâti : 26.53%**
  - **Taxe Foncière Non Bâti : 50.94 %**

**Budgets Commune et Eau :**

- **Le Conseil Municipal :**
  - **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2021, tenus par le Receveur Municipal et conformes aux comptes administratifs 2021
  - **Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. ISNARD Michel, 1<sup>er</sup> adjoint, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2021 pour les montants suivants :**

**Commune**

<b>Fonctionnement</b> Dépenses	146 330.87 €	<b>Investissement</b> Dépenses	226 064.82€
Recettes	195 951.93 €	Recettes	85 648.24 €
Résultat	49 621,06 €	Résultat	-140 416,58 €
Excédent 2020 reporté	111 539.28 €	Excédent 2020 reporté	82 426.63 €
		Restes à réaliser dépenses	- 28 856.74 €
		Restes à réaliser recettes	43 776.00 €
Résultat de clôture 2021	+161 160.34 €	Résultat de clôture 2021	- 43 070.69 €

## Service de l'Eau potable

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses		<i>Investissement</i>	Dépenses	
	24 632.74 €			83 105.67 €	
	Recettes	31 141.85 €		Recettes	25 664.19 €
	Résultat	6 509,11 €		Résultat	57 441,48 €
Excédent 2020 reporté	29 896.19 €		Excédent 2020 reporté	1 103.59 €	
			Restes à réaliser dépenses	0.00 €	
			Restes à réaliser recettes	26 210.00 €	
Résultat de clôture	+ 36 405.30 €		Résultat de clôture	- 30 127.59 €	

## Budgets Commune et Eau :

### Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2021, tenus par le Receveur Municipal.
- **APPROUVE** les Affectations de Résultats.
- **VOTE** les Budgets Primitifs 2022, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

**Commune** : Fonctionnement : 317 237.77 € Investissement : 221 947.86 €

**Eau** : Fonctionnement : 34 713.68 € Investissement : 89 117.59 €.

Les travaux prévus sont ceux qui ont été annoncés lors des précédents conseils municipaux.

## PRIX DE L'EAU 2021-2022 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les tarifs de l'eau pour la période 2022-2023. Des travaux de recherche de fuites ont été faits en 2021 et d'autres sont à prévoir en 2022. De ce fait les tarifs doivent poursuivre leur lente mais régulière augmentation.

- Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** les tarifs de l'eau potable pour la période d'août 2022/juillet 2023 soit :

✓ **Droit fixe annuel : 90,00 € (au lieu de 85 €)**

✓ **M<sup>3</sup> consommé : 1,90 € (au lieu de 1,85 €)**

\* **DIT** que les tarifs de branchement au réseau d'eau potable, tels que délibérés le 9/10/2020 par délibération N°2020-32, restent inchangés.

Les débits des sources sont en rapide diminution du fait du manque de pluie en février et mars : 105m<sup>3</sup> au 15 mars dernier contre 391m<sup>3</sup> en janvier 2022.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON COMMUNALES POUR 2022 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération accordant des subventions aux associations non communales et les demandes reçues.

**Le Conseil municipal, VOTE, à l'unanimité** les montants suivants pour les subventions pour l'année 2022:

- ADAPEI Charlieu: ..... 100.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chauffailles : ..... 45.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Belmont de la Loire : 45.00 €
- ADMR du canton de Belmont de la Loire : .....100.00 €
- OASIS-APEI Chauffailles : .....100.00 €
- Défi Anthony : .....50.00 €

## QUESTIONS DIVERSES :

✓ Réouverture du Point Rencontre : elle a eu lieu le dimanche 20 mars, beaucoup de passage, ainsi qu'au petit marché organisé par la mairie sur le parking. Les commerçants reviendront tous les dimanches si la clientèle est fidèle.

✓ Réfugiés Ukrainiens :

Une action a été menée par les élus du Roannais en liaison avec la Préfecture. Plusieurs groupes de réfugiés ont déjà été accueillis à Pouilly sous Charlieu, d'autres à Écoche et St Nizier. Des

dons et collectes ont été organisés. Une plateforme officielle est disponible : <https://parrainage.refugies.infos> qui recense les propositions. Il est rappelé que l'accueil doit être organisé avec l'accord des autorités publiques locales.

- ✓ Relais couverture Mobile : il est désormais construit sur le site de l'ancienne déchetterie, route de Buisson, mais à ce jour il manque l'électricité pour qu'il soit opérationnel.
- ✓ Panneaux photovoltaïques au sol: suite à une demande, il est rappelé que l'installation de panneaux solaires ne peut se faire que sur le toit ou en façade des bâtiments. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'autorise pas l'installation au sol.
- ✓ Usagers Fibre Optique : en cas de problème, il faut contacter son opérateur qui lui déclare l'incident à THD42. Il est aussi possible de contacter le service THD42. Appeler le 04.77.430.855 et faire le choix 2.  
Les déclarations de dommages sur les poteaux sont faites en mairie avec le numéro de poteau.
- ✓ Elections Présidentielles :  
Suite à la refonte des listes électorales de nouvelles cartes d'électeur ont été éditées et distribuées par La Poste. Le nombre d'électeurs est de 199.  
**Pour les deux tours, les 10 et 24 avril, le bureau de vote sera situé en mairie et pas dans la salle des fêtes. Il sera ouvert de 8h00 à 19h00.**
- ✓ Bar à la salle des fêtes : comme prévu avant la pandémie, un bar en bois sera installé dans la nouvelle partie de la salle des fêtes. Un projet a été étudié, il sera encore amélioré avant la mise en œuvre.
- ✓ Formation secouriste PSC1 : elle concerne 10 personnes volontaires et aura lieu le mercredi 11 mai 2022 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sous réserve de disponibilités des personnes.
- ✓ Théâtre : il reprend, les représentations auront lieu en novembre 2022.
- ✓ Néons et lumières à LED Salle des Fêtes : un devis va être demandé avec recherche de subventions éventuelles.
- ✓ Église : l'horloge et les cloches se sont arrêtées suite à un faux contact. La réparation a été effectuée.
- ✓ Nettoyage des vitres de la salle des fêtes : en vue des prochaines locations un devis de nettoyage sera demandé pour le printemps. Seront aussi nettoyées les vitres du point rencontre, de la Mairie, de la Bibliothèque.

La séance est levée à 23 heures 30.

**Prochain conseil municipal : Vendredi 20 MAI 2022 - 20h30**

Le Maire, Yves CROZET.

